

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 juin 2023

DELIBERATION N°23/115

**Avenant n°3 à la Convention opérationnelle
entre la Commune de Rive de Gier,
Saint-Etienne Métropole et l'EPORA,
site Berges du Gier (42B050)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°21-064 du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2021 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Rive de Gier, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, relative au Site Berges du Gier, approuvée par délibération N°18/138 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2018, signée le 6 janvier 2019; l'Avenant N°1 approuvé par délibération N°20/84 du Conseil d'Administration du 9 octobre 2020, signé le 3 mars 2021 ; l'Avenant N°2 approuvé par décision DDG21-05 du 24 septembre 2021, rendue compte au Conseil d'Administration, signé le 15 décembre 2021.
- VU l'article 18 « clause de revoyure » de la convention opérationnelle permettant de signer un avenant afin de préciser le programme de l'opération (non connu à la signature de la convention), de préciser l'emprise nécessaire au reprofilage des berges et mettre à jour le bilan financier prévisionnel (partiellement renseigné à la signature de la convention).
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte de la précision du programme de l'opération qui prévoit de l'habitat et de l'économie

- ✓ Prend acte du nouveau montant prévisionnel de l'opération dont l'évaluation a pu être précisée par la connaissance de l'emprise de requalification des berges, les montants de travaux constatés et prévisionnels, et les recettes prévisionnelles :
 - le secteur quartier mixte a été réévalué et fixé à 62% de l'assiette de l'opération (66% initialement), le coût de revient de sa requalification est modifié à 9 688 300 € H.T., le déficit associé évalué à 6 603 000 € H.T., le montant de la participation financière plafonnée de l'EPORA initialement à 20% du prix revient supporté par EPORA évolue à 3 302 000 € H.T., représentant 50% du déficit ;
 - le secteur Berges du Gier a été réévalué et fixé à 38% de l'assiette de l'opération (34% initialement) le coût de revient de sa requalification est modifié à 3 216 700 € H.T., le déficit associé évalué à 3 017 000 € H.T., le montant de la participation financière plafonnée de l'EPORA initialement à 20% du prix de revient supporté par EPORA évolue à 604 000 € H.T. ; représentant 20% du déficit.
- ✓ Prend acte de la prorogation de 2 ans de la durée de la convention pour réaliser les travaux de dépollution.
- ✓ Prend acte de la nécessaire modification du périmètre.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°3 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Rive de Gier, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, relatif au site Berges de Gier, modifiant :
 - *Le programme de l'opération*
 - *Le périmètre de la convention*
 - *Le bilan de l'opération*
 - *La durée de la convention*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
 - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
 - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Hervé Reynaud
21C3D4940AF943A...

Hervé REYNAUD

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET